

L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

est un organisme public à caractère administratif. Il est placé sous la double tutelle du ministère chargé de l'Environnement et du ministère chargé de l'Agriculture. Les actions de l'établissement répondent à 5 axes stratégiques définis par un Contrat d'Objectifs triennal signé avec les tutelles et répondant aux enjeux du Grenelle de l'Environnement.

- **Contribuer à la sauvegarde de la biodiversité** par notamment la surveillance des territoires et le respect de la réglementation relative à la police de l'environnement et de la chasse.
- **Mieux connaître la faune sauvage et ses habitats** avec la réalisation d'études sur une centaine d'espèces chassables ou protégées (biologie, reproduction, suivi des populations, interactions entre les animaux et leurs milieux...)
- **Contribuer à faire progresser la chasse selon les principes du développement durable** en proposant aux chasseurs des modalités de gestion des espèces et des territoires compatibles avec la préservation de la faune sauvage et en les sensibilisant à la nécessité de respecter les règles de sécurité lors des chasses (examen du permis de chasser, animation de stages....)
- **Accompagner l'aménagement et le développement des territoires** avec la mise à disposition des Pouvoirs Publics et des gestionnaires de territoires (chasseurs, agriculteurs, forestiers...) de règles de gestion qui prennent en compte la conservation de la biodiversité
- **Contribuer à la modernisation du service public de l'environnement** notamment en développant, des partenariats avec d'autres organismes de la sphère environnementale et en poursuivant la mise en place de mesures éco-responsables au sein de l'établissement.

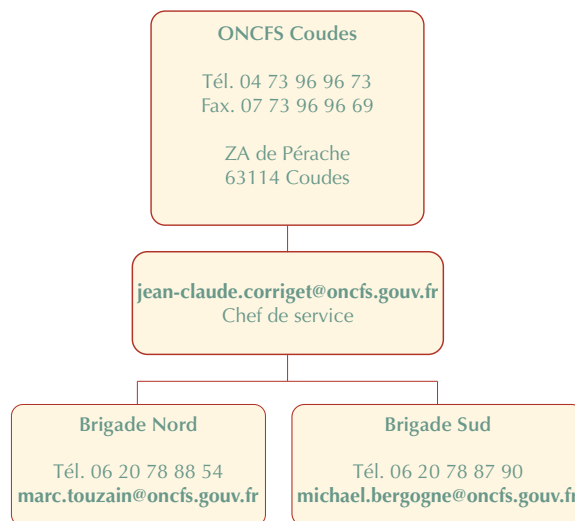


Service départemental du Puy-de-Dôme

ZA de Perache
63114 COUDES
Tél : 04 73 96 96 73 (Week-Ends et Fériés compris)
Fax : 04 73 96 96 69
Mail : sd63@oncfs.gouv.fr

Le service départemental du Puy-de-Dôme

www.oncfs.gouv.fr



Pour toutes informations, contacter :

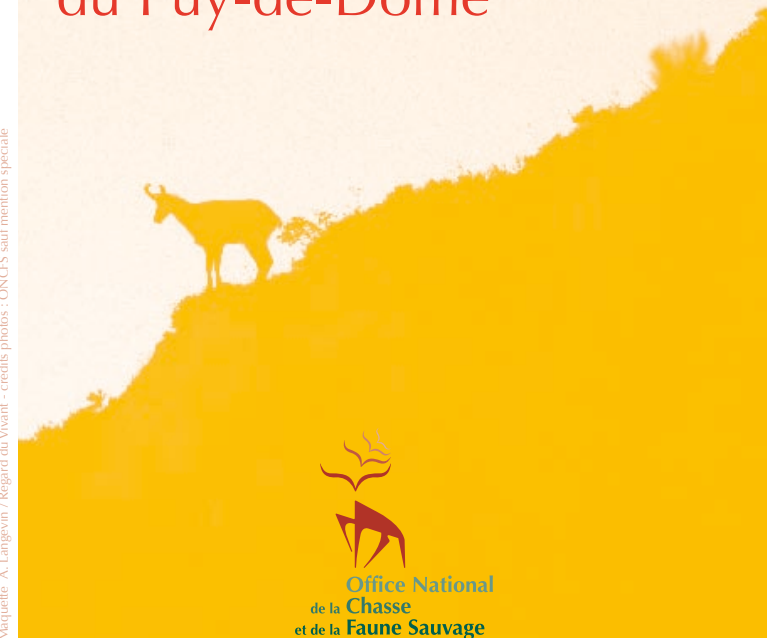
Direction interrégionale Auvergne-Languedoc-Roussillon
Les Portes du Soleil - 147 route de Lodève
34 990 Juvignac
Tél / Fax : 04 67 10 78 00 / 04 67 10 78 02
Mail : dr.auvergne-languedoc-roussillon@oncfs.gouv.fr



Maquette: A. Langevin / Regard du Vivant - crédits photos : ONCFS sauf mention spéciale



Service départemental du Puy-de-Dôme



Compétences et actions des agents techniques et techniciens de l'environnement



■ La police de la chasse et de l'environnement

Commissionnés par décision ministérielle et assermentés auprès des tribunaux du département, les techniciens et agents techniques de l'ONCFS sont chargés de la police de l'environnement et de la chasse. Ils interviennent sur tout le territoire de leur département d'affectation. Leurs missions sont diverses et concernent :

- ✦ la lutte contre le braconnage,
- ✦ le contrôle de l'exercice de la chasse,
- ✦ la surveillance des habitats et des espèces de la faune et de la flore protégés,
- ✦ le contrôle de la détention d'espèces non domestiques,
- ✦ la réglementation en matière de pêche et de protection des milieux aquatiques,
- ✦ la lutte contre les incendies en forêt,
- ✦ la circulation des véhicules dans les espaces naturels,
- ✦ l'atteinte aux propriétés rurales et forestières...



Dans le département, ils travaillent en relation avec les institutions publiques (DREAL, DDT, ONF, ONEMA, PNC, gendarmerie) et les Parquets afin de définir des priorités d'actions dans la mise en œuvre des politiques engagées concernant la préservation et la gestion de l'environnement.

La prévention des infractions passe par une bonne information des utilisateurs du territoire.



■ Connaissance de la faune sauvage et des habitats



Les agents du Puy-de-Dôme collectent, dans le cadre de réseaux thématiques (bécasse, colombidés, oiseaux de passage, castor, la loutre et le faucon pèlerin)

ou d'études en collaboration avec le personnel de la Direction des Études et de la Recherche de l'ONCFS, des données sur plus de 50 espèces chassables ou protégées.

L'analyse des informations recueillies apporte aux administrations et aux gestionnaires les éléments scientifiques (biologie, comportement, état sanitaire) nécessaires à la prise en compte de la biodiversité dans l'aménagement du territoire et dans l'évolution des outils juridiques.

À la demande du Préfet ou des Maires, ils peuvent être aussi amenés à intervenir dans la capture d'animaux sauvages ou domestiques menaçant la sécurité publique et des NAC (nouveaux animaux de compagnies).



■ L'appui et le conseil techniques

Les agents du service départemental du Puy-de-Dôme apportent également expertises et conseils aux administrations et structures associatives en charge d'environnement.

Ils siègent dans ce cadre :

- ✦ à la Commission départementale de la chasse et de la faune sauvage,
- ✦ à la Commission départementale des Espaces Naturels Sensibles
- ✦ à différents comités de pilotage de projets de préservation du patrimoine naturel (sites NATURA 2000, Plan d'action, espaces naturels sensibles).



■ Un partenariat fort

Au travers de conventions l'ONCFS met en place ou entretient des partenariats forts avec la fédération des chasseurs, la fédération régionale des chasseurs, le PNR, les associations de protection de la nature afin de mutualiser les compétences et le champs d'action de chacun en faveur de la biodiversité.

De nombreuses actions de communication au travers de salons régionaux ou avec des scolaires sont mises en place. De même des formations de gardes particuliers et de chasseurs sur le thème de la sécurité à la chasse sont effectuées chaque année.

